Image not found or type unknown

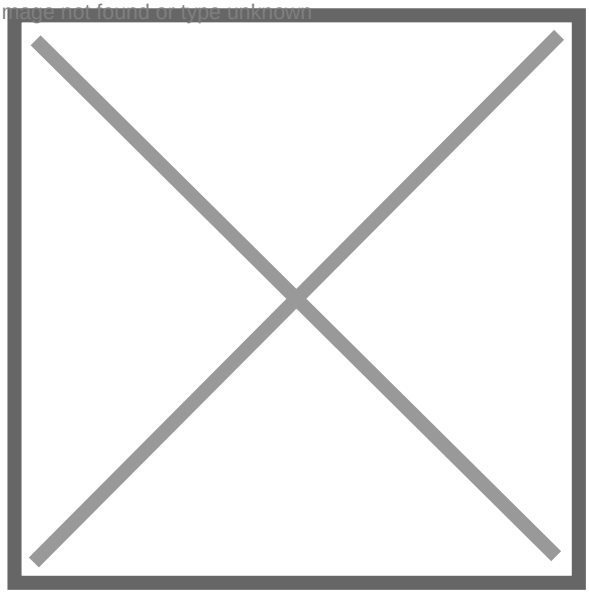

Contrat de sous-location avec étrangers

Par **Absainte**, le **17/08/2008** à **15:46**

Bonjour,rnrnNous sommes deux étudiantes françaises de retour et Finlande et avons décidé de monter un projet de colocation avec des étudiants Finlandais venant étudier dans notre ville (trois changeant à chaque semestre.)rnLa maison que nous comptons louer est la première mise en location des propriétaires, qui ont besoin de s'assurer auprès de leur banque. Ceux-ci refusaient donc de louer leurs chambres séparément (comme il le prévoyaient au départ) à des personnes ne restant que six mois, mais se sont avérés ouverts à l'idée de louer la maison entière à nous deux Françaises, restant pour l'année. Néanmoins, nous serions les deux seules signataires du bail pour un loyer de 1200 euros par mois payé par cinq personnes. rnLes étudiants finlandais sont prêts à fournir des garants pour leur propre loyer lors du semestre. Puisque les propriétaires sont d'accord, mon amie et moi pensions établir des contrats de sous-location afin de lier les garants des étudiants finlandais, et de nous protéger financièrement, est-ce la bonne option dans ce cas ? Quelle est la démarche à suivre ? Y a-t-il des caractéristiques particulières en ce qui concerne la nationalité des sous-locataires ?rnToute piste ou avis pouvant nous éclairer rapidement sur la procédure de sous-location serait extrêmement bienvenue !rnrnMerci d'avance.

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés